

31 MAI 2013

Votants : 99
Convocation du Conseil de Communauté :
le 17 mai 2013
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 28 mai 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 mai 2013

ASSAINISSEMENT- APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE DE NIORT

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGÉ, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Michèle COURT, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAUULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Pascal DUFORESTEL à Geneviève GAILLARD, Brigitte COMPETISSA à Philippe REY, Christian BREMAUD à Nicole DAVID, Gérard GIBALT à Jean-Luc CLISSON, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Jacques BROSSARD, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Francis DUPONT à Magdeleine PRADERE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Nicole IZORE à Pilar BAUDIN, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Delphine PAGE à Patrick DELAUNAY, Michel PAILLEY à Guillaume JUIN, Christiane PINEAU à Anita JAGOUX, Monique SAGOT à Danielle NICORA, Jean-Claude SUREAU à Jacques TAPIN

Titulaires absents suppléés :

Françoise TALBOT par Michèle COURT

Titulaires absents :

Patrick BERNACCHI, Alain CHAUFFIER, Jacqueline LEFEBVRE

Titulaires absents excusés :

Pascal DUFORESTEL, Brigitte COMPETISSA, Christian BREMAUD, Gérard GIBALT, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Elsie COLAS, Francis DUPONT, Christian GRELIER, Nicole IZORE, Eliane LE MAITRE, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Monique SAGOT, Jean-Claude SUREAU

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 MAI 2013

ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE DE NIORT

Monsieur **Jean-Luc MORISSET**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Vu les lois sur l'eau n° 92-3 du 3 Janvier 1992 et du 30 décembre 2006,

Vu le décret du 3 Juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées, repris aux articles L2224-8 et L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 22 octobre 2012, proposant le projet de zonage à soumettre à l'enquête,

Vu l'arrêté communautaire du 16 janvier 2013, soumettant le plan de zonage de l'assainissement de Niort à enquête publique,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur proposant un avis favorable au projet de zonage,

Vu les remarques écrites figurant au registre d'enquête,

Un zonage d'assainissement a été réalisé sur la commune de Niort en 2006. Celui-ci ne mentionnait aucune zone en assainissement non collectif en dehors des habitats épars (en conformité avec le document d'urbanisme alors en vigueur).

Or, il existe des îlots d'assainissement non collectif (de quelques parcelles) situés dans des secteurs où l'assainissement collectif prédomine.

Les arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique des captages d'eau potable de Niort, Vivier, Gachet I et III, Chey et Chat Pendu prévoient la mise en évidence précise de ces zones, afin qu'elles puissent faire l'objet d'une surveillance adaptée.

C'est pourquoi une révision du zonage est en cours. L'enquête d'utilité publique a eu lieu du 18 février au 21 mars 2013.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver le plan de zonage de l'assainissement de Niort, avec les recommandations suivantes de Monsieur le commissaire enquêteur par rapport au document passé à l'enquête :

➤ Recommandation n° 1 – Compte tenu que le secteur comportant les parcelles CE 56 ; 57 ; 58 ; 59 ; 60 ; 271 ; 276 ; 279 ; 319 ; 320 ; 321 ; 286 ; 287 ; 284 ; 289 ; 291 est situé en secteur non constructible le commissaire enquêteur demande que les parcelles citées soient intégrées dans la zone d'assainissement non collectif.

➤ Recommandation n° 2 – Que le secteur comportant les parcelles CE n° BK 8 ; 9 ; 10 de la rue Castel Parc qui présentent des difficultés techniques de raccordement au réseau d'assainissement collectif soit intégré en zone d'assainissement non collectif.

➤ Recommandation n° 3 – Que le secteur de la rue de la Grimpette comportant les parcelles AI 72 ; 73 ; 192, 193, 216, 254, 260, 263, 265, 267, 269 soit intégré en secteur d'assainissement non collectif.

- Le plan de zonage définitif est présenté et annexé à la présente délibération ;
- Faire afficher la présente délibération pendant un mois, conformément au Code de l'Urbanisme ;
- Faire publier la présente délibération dans 2 journaux locaux (mention légale) ;
- Le plan de zonage approuvé est tenu à disposition du public dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Niort, en Mairie de Niort aux jours et heures habituelles d'ouverture, en Préfecture des Deux-Sèvres.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 99
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0



